ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 339

Echéance de validité de l'attestation (1): **04/02/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 20.19.271.003.1 du 14/12/2023

Vérificateur:

ATELIER CORRÉZIEN DE FREINAGE

487 chemin de la galive

19600 SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: IVECO

Type véhicule: 260T45

N° de Chassis: WJME2NTS40C208787

N° d'Immatriculation: 1551 SW 19

Exploitant:

MIANE ET VINATIER

ZI DE BEUARGARD

19100 BRIVE

Fait le: 05/02/2026 Lieu: SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

Le contrôleur: PESTOURIE Joël

Signature :



(1) : Date attestation + 1 an - 1 jour

Copyright © Ubbeo 2026